

Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Att. M. Gérald Larose, président.

Je me permets de soumettre à votre Commission une documentation sous forme de lettres et d'articles que j'ai adressées à différents groupes et différentes personnes (activistes anglophones, journalistes, écrivain (Paul Saul), avocat (Brent Tyle), Sociétés Nationalistes (MNQ, SSJBM, MSQ), lettres ouvertes aux journaux canadiens et parisiens (Le Figaro, Libération, Le Monde, France Soir), Congrès Juif Canadien etc.)

On doit aussi tenir compte de l'opinion de plusieurs linguistes réputés dont Charles Castonguay d'Ottawa et de Claude Hagège de France qui condamne sans réserve l'enseignement de l'anglais dès la première année dans les écoles québécoises." Ce serait un désastre, affirme-t-il, "une catastrophe totale, dans le contexte nord-américain anglophone.. Ce serait une façon de détruire la Loi 101." Les linguistes des trois Etats baltes vont plus loin et mettent en garde contre le bilinguisme imposé. Ils l'ont même éliminé et interdit dans leur affichage publique. (cf. texte " Over our dead bodies "). Les lois linguistiques des Etats baltes sont beaucoup plus contraignantes que notre loi 101. Il en est de même du Portugal, qui, sans être plongé comme nous dans une "mer anglophone", a senti la nécessité de "recenser les usages abusifs de mots et d'expressions étrangers" et

notamment anglais. La Société de la langue portugaise (SPL) a même créé une commission chargée de surveiller les médias, les textes officiels et les publicités "dans le but que les gens écrivent et s'expriment correctement dans leur propre langue et qu'ils aiment le portugais". Et à cet effet, ils ont créé une équipe de "gardiens de la langue" que nos activistes anglophones appellent malicieusement "la police de la langue". Ils ajoutent que "le portugais", qui est partagé par 200 millions de personnes dans le monde, est aussi victime d'une tendance générale: la domination de l'anglais dans le commerce international, la production cinématographique, la musique "rock" ou les technologies numériques. Ce que le président de la SPL, Jose Antonio Camelo, supporte moins que tout, c'est la suppression d'expressions portugaises au profit d'expressions étrangères. "Je connais, dit-il, un garage proche de Lisbonne où l'on pratique le "car wash". Je trouve cela absolument irrationnel, puisque nous avons en portugais l'expression "lavagem de carro", déplore-t-il.

Lorsque les gardiens de la langue relèvent ce genre de pratique, ils adressent une lettre à son responsable dans l'attente des résultats d'une mission juridique confiée à un avocat. Sa mission: dénicher dans le corps législatif du pays un texte, un décret, une circulaire autorisant des poursuites contre ces agissements.

La constitution de la communauté des pays lusophones (CPLP) a regroupé à Lisbonne l'ancienne puissance coloniale portugaise: le Brésil, l'Angola, le Mozambique, les îles du Cap Vert, Sao Tomé et Príncipe et la Guinée-Bissau autour d'un objectif principal: la défense de leur langue commune, le portugais.

Ces lois linguistiques des pays de langue portugaise se rapprochent sensiblement de la Loi 101 du Québec. Personne ne tente de les contester. Je suggère donc à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec que l'on adopte désormais le terme de "gardiens de la langue française", plutôt que celui de "vérificateurs", ou d'inspecteurs, et que l'on interdise surtout la désignation méprisante de "police de la langue", si chère aux détracteurs de la loi 101.

Un autre pays, et celui-là est de taille, c'est la Chine, qui a pris, à l'exemple des pays de langue portugaise, des mesures rigoureuses contre l'envahissement de l'anglo-américanisation. En effet, en 1996, l'agence France Presse annonçait, à gros titre: "ANGLAIS BANNI: PÉKIN JUSTIFIE SA DECISION" en ces termes: Le Quotidien du peuple a justifié, hier, la décision de la diplomatie chinoise de bannir l'anglais de ses conférences de presse, en invoquant l'importance croissante de la Chine sur la scène internationale.

L'organe officiel du Parti communiste a en outre fait savoir que les délégations chinoises seraient portées à ne plus fournir de versions en langues étrangères de leurs interventions dans un certain nombre de grandes manifestations internationales .

"Une langue sera respectée dans la mesure où le peuple qui l'utilise est respecté", écrit le journal, en constatant que la politique d'ouverture menée par Pékin, depuis la fin des années `70, "a eu une grande incidence sur le monde", et que "la Chine occupe désormais une position de plus en plus importante sur la scène internationale".

"Un être humain sur cinq étant chinois, le progrès du chinois comme langue de communication internationale est quelque chose qui s'impose", insiste le commentaire.

La diplomatie chinoise avait annoncé que l'anglais allait être banni de ses conférences de presse hebdomadaires.

"Puisque le chinois est une des langues officielles des Nations Unies, les conférences de presse du porte-parole du ministère des Affaires étrangères seront désormais données seulement en chinois, et non plus en chinois et en anglais, comme c'était le cas jusqu'à présent", avait annoncé alors le porte-parole du ministère.

Cette initiative faisait suite à une campagne visant à chasser les influences coloniales de la vie quotidienne. Dans le même élan nationaliste, les cinéastes s'étaient fait sérieusement rappeler à l'ordre pour avoir traité des sujets historiques chinois d'un point de vue trop occidental.

En plus des politiques linguistiques contraignantes des pays de langue portugaise et de la Chine, on se souvient que la France, il y a quelques années, avait sérieusement envisagé de se doter d'une équivalence de notre Loi 101, devant l'envahissement de plus en plus inquiétant des anglicismes dans l'Hexagone. Quant à nous, au Québec, nous ne devons, sous aucun prétexte, consentir à des "assouplissements" à la Charte de la langue française, dans le contexte nord-américain fortement assimilateur et les prévisions des

statisticiens d'une " minorisation " des francophones du Grand Montréal dans 15 ans. Ce serait l'attitude de la "joyeuse noyade" qu'évoquait René Lévesque.

Et il faut s'opposer avec énergie à la politique linguistique que viennent de prôner le parti libéral du Québec et son chef, Jean Charest, qui proposent l'enseignement de l'anglais dès la première année du cours primaire. C'est faire fi de l'opinion de la majorité des spécialistes en linguistique, qui déconseillent l'apprentissage d'une langue seconde avant d'avoir bien maîtrisé sa langue maternelle, soit au début du cours secondaire. M. Charest , qui ignore l'ABC des règles élémentaires de la linguistique, a même le culot de prétendre que le réputé linguiste Claude Hagège "a tort lorsqu'il affirme que commencer l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde dès la première année de l'école primaire serait une catastrophe au Québec" . Et j'ai entendu, M. Hagège, lors d'une interview à la radio, affirmer qu'avec de telles idées, il serait souhaitable que M. Charest ne devienne pas premier ministre du Québec, au cours des prochaines années !

Ce n'est pas parce que la Loi 101 est en vigueur au Québec depuis 23 ans, que la survie de la langue française y est assurée. Si le français au Québec a fait un certain progrès, c'est surtout dans l'affichage commercial. Mais force est de constater que le français couramment parlé par les francophones du Québec, de l'Ontario et de l'Acadie, laisse souvent à désirer. Même si les Acadiens résistent mieux à l'assimilation (11%), la population de langue française a cessé de croître et on y observe une insécurité grandissante, car la plupart des PME sont tenues par des anglophones qui font presque tous comme si la langue française n'existait pas.....et à force de parler en anglais à

longueur de journée, certains acadiens commencent à penser par habitude dans cette langue, à tel point qu'ils l'utilisent souvent entre eux, comme l'a observé Gérald Slowe , lors du 8^e Sommet de la Francophonie à Moncton. (Le Devoir, 16 août 1999). Le même phénomène s'observe chez les franco-québécois. Voilà pourquoi selon Patrice Dallaire, ancien conseiller et représentant du Québec dans les Maritimes, l'Acadie devra se rapprocher du Québec pour survivre, car l'alignement trop direct des organismes acadiens sur les positions fédérales a fait naître chez eux une vision romantique et idyllique du bilinguisme et de ses effets pervers.

Dans cette veine, les linguistes lituaniens vont plus loin: "les petits pays ont une attitude différente envers les emprunts. Le mot de langue d'origine trop souvent remplacé par un mot d'emprunt risque de disparaître et par suite, nous assisterions à un appauvrissement de la langue.....En ouvrant la porte à une autre culture, nous ne nous rendons pas toujours compte que nous risquons (à la longue) de perdre la nôtre." C'est pourquoi les pays baltes ont établi une loi sur la langue officielle, qui est beaucoup plus contraignante que notre Loi 101....."Cette loi constitue la garantie de la protection de la langue officielle contre le bilinguisme", affirment-ils. (Jonas Zilinskas), linguiste et maître de conférences à l'Institut pédagogique de Siauliai (Lituanie). (L'Action Nationale, nov. 1996, p.18)

Les deux essais de George Dor ont bien illustré le triste état de la langue parlée et écrite des franco-canadiens. L'un d'eux s'intitulait : "Anna brailé une shot". Les gens qui s'expriment dans un très bon français représentent, hélas, une minorité chez nous. Les

anglicismes y sont toujours trop courants(un "show ", une "game", un "one man show", une "standing ovation", ça l'a pas d'bon sens, un "party", un "week end", un "char", "supporter" au lieu d'appuyer, d'encourager, du "fun", une "girl friend", un "chum", une "job", le "frame", les "breaks", les "news", "une can", est pas mal "flyée", est "smooth", c'est "in", etc., etc. etc. Tous ces exemples, parmi tant d'autres, confirment l'opinion des linguistes baltes, à savoir : "Les mots de langue d'origine, trop souvent remplacés par des mots d'emprunt d'une autre langue, risquent de disparaître, et par la suite, nous assisterions à un appauvrissement de notre langue maternelle".

Mais trop de nos francophones sont devenus indifférents à ce qu'on appelle "le bon parler français". Et à cet égard, le regretté, Doris Lussier, grand comédien et ancien professeur, a déploré et stigmatisé ce fait, peu de temps avant son décès, dans un article de journal remarqué, intitulé: "Moé, veux rien saouair, 'stie". C'est donc à cause de l'indifférence et de l'insouciance d'un trop grand nombre de nos compatriotes francophones à utiliser un français correct que notre langue commune est trop souvent malmenée. Bien avant les publications du "Frère Untel", on pouvait déplorer le "joual", dans les conversations, les anglicismes et les nombreuses fautes de français dans les copies des écoliers et des étudiants, même au niveau universitaire, les fautes de grammaire, les phrases mal construites parce que mal conçues (ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément), (Boileau). Et c'est précisément parce que trop de gens, chez nous, conçoivent mal leurs idées, qu'ils les expriment mal et laborieusement.

De retour d'un voyage en Grande Bretagne en 1996, à bord d'un avion de la British Airways, au cours de notre descente vers Mirabel, j'entendis clairement les réactions d'un petit groupe d'anglo-canadiens, qui semblaient agaçés par les rares messages en français qu'on destinait aux passagers, et l'un d'eux fit, d'une forte voix, une remarque peu obligeante sur le parler des canadiens-français: "They don't speak french, they speak a "patois"". J'étais ulcéré, mais je dus convenir que c'était, hélas, le cas chez un bon nombre de francophones du Québec et hors-Québec. Et certains se demandent, devant un constat aussi troublant, s'il vaut la peine de se battre, de concert avec les forces nationalistes du Québec, pour assurer la survie d'une langue trop souvent galvaudée.

On a soutenu que le français avait fait des progrès depuis l'adoption de la loi 101 et que sa survie paraît moins menacée. Cette assertion peut être vraie en dehors du Grand Montréal, mais il ne semble pas qu'elle se vérifie à l'intérieur du "Greater Montreal". L'affichage mis à part, on observe que l'anglais se porte fort bien dans la métropole. La preuve en est que les différentes communautés linguistiques optent majoritairement pour l'anglais comme langue d'usage quotidien: les anglophones ont un puissant système d'enseignement, une profusion de journaux et de revues, de cinémas, envahis par une multitude de films américains, de postes de radio anglais et américains. Une grande majorité d'anglophones à Montréal, du lever au coucher, peuvent lire, travailler et s'amuser uniquement en anglais. (cf. lettres et chroniques : " Les faux persécutés", " Over our Dead bodies", "Une lutte à finir").

Une expérience qui illustre bien ces faits est celle de Robert Dole. cet américain d'origine , qui s'est fixé à Chicoutimi, où il enseigne à l'université. Au début des années '90, il a mené un enquête sérieuse dans le "grand Montréal", avec un compagnon et il a clairement établi que la langue anglaise y est encore prédominante. Ils ont posé une question à un grand nombre de passants, à savoir: " Où est la station de métro la plus proche ? Et ils ont pu conclure qu'il est plus facile de se faire répondre dans la rue, si on pose la question en anglais qu'en français. Ce qui en dit long sur la vigueur, sinon la prédominance de l'anglais dans la Métropole et sa force d'attraction. Il semble bien que l'on a mis trop d'espoir dans la loi 101, que, d'ailleurs, les activistes anglophones ont tellement combattue devant les cours de justice, qu'elle a perdu la rigueur et l'efficacité dont Camille Laurin l'avait pourvue en 1977.

On a dit que le Québec est le seul territoire au monde où une minorité domine la majorité. Cette triste réalité est confirmée par M. Gérald Larose qui vient de rappeler que " sur le plan juridique, la guérilla fait rage avec 35 poursuites contre la loi 101" , et que " la pression sur le français s'est accentuée, même dans la ville de Québec". Il y a quelques années, le gouvernement du Québec a tenté de franciser le nom des rues à Montréal. La résistance des agglomérations anglophones a été farouche. A part une rue dans Outremont (Wilder qui est devenue rue Antonine-Maillet), et de rares rues dans le Grand Montréal (Dorchester qui est devenu Boulevard René-Lévesque), au grand dam des anglophones de Westmount qui ont refusé que ce nouveau toponyme ne s'étende à l'ouest de la rue Atwater et ils ont conservé le nom de Dorchester. Ville Mont-Royal n'a pas bougé et a conservé à 98% les noms anglais de ses rues, bien qu'un nombre de plus en plus important de

francophones habitent cette ville cossue. Le visage français de Montréal pâlit de plus en plus. Il s'américanise à grande vitesse.

Déjà en mai '93, Jean-Luc Gouin de l'Université Laval traçait une image navrante de l'américanisation fulgurante du Québec. Il écrivait: "Nous nous américanisons jusqu'à la fibre nerveuse." Le Québec est un îlot du continent où il est de plus en plus héroïque de vivre en français, tellement l'influence anglo-américaine se fait constante, puissante, insidieuse et tentaculaire....De la musique qu'on entend partout à des produits de consommation, parfois inaccessibles dans la langue de mes pères (M.Gouin n'imaginait pas qu'en l'an 2000, le soussigné recevrait un nouveau magnétoscope de marque RCA, dont les annotations sur la face frontispice sont uniquement en anglais de même que celles de la télécommande.)Des emplois décents interdits aux non-bilingues (même s'il s'agit de fonctions exécutées par des Québécois pour des Québécois, au paysage déjà largement anglicisé par les raisons sociales Pizza Hut, Red Lobster, Dunkin' Donuts, Qincaillerie Do-It, Canadian Tire, Color Your World, Toys-R-Us, Firestone, Music World, avec ou non les "air miles".....Des marques déposées de presque tout ce qui nous passe entre les mains et sous les yeux chaque jour (des Frosted Flakes aux Just Right, de la Dry à la Black Ice, de l'Artic Power au Sunlight, du Old Spice au Right Guard....) jusqu'à nos propres entreprises québécoises se donnant des appellations "in" à l'américaine.

"Notre colonialisme indélogeable est devenu si profond, en effet, qu'on n'ose plus bien souvent s'afficher en français. À Québec, ville de Champlain, les Chev'Hair et les Uni'Hair Coiffure, les Vanity Bar et les Saint-James les Airnest, les Bikeshop, les Rainsoft,

pullulent comme vers grouillants sur chaud cadavre. Qu'advient-il des citoyens devant pareille dépossession ? Ils sont nombreux à ne pas même s'en rendre compte ce qui en l'occurrence est l'indicatif d'une réelle assimilation." (Jean-Luc Gouin, Le Devoir, 20 mai, 1993)

Voilà le beau gâchis où nous ont conduit le laxisme et la mollesse de certains de nos gouvernants, qui, las de l'éternel débat linguistique, ont cédé aux "accommodements" et aux "assouplissements" de la Loi 101, seul rempart contre la "louisianisation" du peuple québécois. Et comme si ce n'était pas assez, quelques unes de nos "élites" favorisent déjà l'apprentissage de l'anglais dès la première année du cours élémentaire ,allant à contre-courant de l'opinion des linguistes qui affirment qu'un jeune enfant ne doit pas aborder l'étude d'une langue seconde avant d'avoir bien maîtrisé sa langue maternelle.

Les linguistes sont unanimes à reconnaître que les résultats de l'apprentissage d'une langue seconde sont supérieurs si cet apprentissage ne commence qu'au début du cours secondaire. Actuellement, l'apprentissage de l'anglais commence à la 4^e année du cours primaire. Il serait donc bien avisé de ne pas modifier les règles actuelles dans ce domaine, surtout chez des francophones vivant en Amérique du Nord, où la langue française est toujours menacée, et pour employer une expression de M.Larose, et où le français est devenu "contournable".

Et l'on peut citer plusieurs observations et citations à ce sujet.: "Le français est en régression constante (dans les universités françaises du Québec) (Le Devoir, 11 mars

2000,). " Mettre les deux langues sur le même pied, c'est mettre les deux pieds sur la même langue". ..le français est toujours menacé en Amérique du Nord" (Lucien Bouchard). "L'assimilation des francophones progresse dans l'ouest de l'île de Montréal, selon le démographe" Claude Castonguay. "L'Ouest de Montréal obtient son cégep francophone après l'avoir réclamé depuis plus de 20 ans"..... "Des écoles de fortune préfabriquées pour les élèves francophones", alors que la commission scolaire anglophone dispose d'écoles vides ou presque vides, qu'elle refuse de céder aux francophones, malgré les interventions répétées du ministre de l'Education. Ce comportement illustre bien la domination de la minorité anglaise sur la majorité francophone.

Autres observations. " Le français n'est plus parlé que dans 44.8% des foyers de la CUM, hormis Montréal. Un immigrant a deux fois plus de chances d'adopter l'anglais s'il habite en dehors de la ville de Montréal (Marc Dermote, démographe. Le Devoir, 30 mars 1999, p. A 3). Soit 93,850 transferts linguistiques à l'anglais contre 48,000 transferts des immigrants au français. Ce qui a incité notre écrivain Yves Beauchemin à rédiger un article remarquable, intitulé : "Parler français, pour combien de temps ?" Et il ajoute: "Notre déclin démographique et le rejet par le Canada de nos aspirations collectives les plus légitimes, nous obligent, pour conserver notre langue, à choisir la souveraineté. Comment se porte le français dans les neufs provinces anglaises ? Il disparaît. À l'extérieur du Québec, moins de 3% des canadiens le parlent encore à la maison. " (Le Devoir, 9 mars , 1999).

Autre réaction, sous le titre "Défense du français: le gouvernement taxé de molesse." C'est ce qu' estiment neufs personnalités québécoisesLa Charte de la langue française

n'est plus le gage de sauvegarde qu'elle a déjà été. Il y a urgence d'agir. Etc, (Yves Michaud, André Reny, Jean-Marc Léger et autres)." Il y a péril en la demeure....."

De plus en plus d'anglophones, surtout hors-Québec, se disent que l'apprentissage du français n'est pas avantageux. Et même des anglophones du Québec disent: "pourquoi apprendre le français si je vais travailler à Toronto l'an prochain ? " Ils deviennent donc de plus en plus réfractaires aux cours de français, surtout les anglophones hors-Québec. Certains disent que les cours de français à leurs enfants pourraient leur faire perdre leur anglais (!), ou "ça pourrait nuire à la qualité de leur anglais", ou même "retarder leur développement" (pardon?). (Bruno Majeski), Ottawa, (Le Devoir, 18 août, 2000). Cela explique pourquoi tant de jeunes anglo-québécois sont parfaitement unilingues, à l'opposé des jeunes franco-ontariens. C'est que la politique linguistique pratiquée par Ottawa n'a pas freiné l'anglicisation des minorités de langue française. Québec ne parviendra pas, pour sa part, à infléchir suffisamment l'assimilation pour stabiliser le poids des francophones à Montréal (Charles Castonguay, Université d'Ottawa). Voilà pourquoi des québécois lucides ont lancé ce cri d'alarme: "La patrie est en danger" (Yves Michaud, Le Devoir).

Pendant ce temps, Brent Tyler et les activistes anglophones du Québec rêvent d'en finir avec la loi 101, avec l'appui d'organismes du ROC et le financement d'Ottawa. Ils ont même trouvé une voie d'esquive vers l'école anglaise pour les élèves francophones , dès la deuxième année. Pour \$ 5000, l'enseignement public en anglais leur est accessible dans des écoles privées non subventionnées, échappant ainsi à la Loi 101, en s'appuyant sur

l'article 73 de cette loi. Le MEQ se penche sur ces manœuvres astucieuses de la bande à Tyler. (Le Devoir, 26 septembre 1999).

Quant à la progression faramineuse des raisons sociales unilingues anglaises, la ministre Louise Beaudoin a demandé un avis au Conseil de la langue française. Ce problème est d'une importance cruciale, car non seulement il affaiblit le visage français du Québec, mais comme le disait René Levesque: "il envoie un message quotidien aux immigrants et aux allophones": " Vous n'avez pas besoin d'apprendre le français, car ,au Québec, tout est traduit (en anglais)". Trop de québécois francophones, devant cette situation américanisante, ont une attitude mi-chair, mi-poisson, sinon une complète indifférence. Ils rappellent que le même phénomène s'observe en France. Peut-être, mais à un moindre degré, et la France, à cause de ses fortes institutions séculaires et de son vaste réseau d'enseignement public essentiellement francophone, peut résister sans problèmes à quelques raisons sociales américaines (Le Devoir, 26 octobre 1999) .

Certains sujets sont devenus tabous à travers le Canada. Ainsi en est- il du concept de l'unité nationale, des deux peuples fondateurs, du bilinguisme et du biculturalisme, auquel on a substitué le "multiculturalisme" pour mieux occulter le "fait" français" à travers le Canada. On voit naître de plus en plus d'hostilité envers la francophonie canadienne. On a vu apparaître des mouvements nettement hostiles à la langue française. Ainsi, dans les Maritimes, le CORE, qui travaille ouvertement à la disparition de la langue française. Et dans les autres provinces, on cherche sans répit à réduire les droits des minorités francophones. Ainsi ,la Saskatchewan s'est fait tirer l'oreille pendant plusieurs années avant

de consentir ,après des rappels à l'ordre répétés de la Cour Suprême, à accorder aux francophones le droit de gérer leurs rares écoles. L'île du Prince Edouard, après plusieurs années de résistance, a finalement consenti à accorder aux francophones leur première et unique école. Et que dire de l'Ontario de Mike Harris , dont Michel Vastel a fustigé le comportement mesquin et francophobe dans un éditorial remarquable (Le Droit, 22 mars, 2000), intitulé : "FRANCOPHONIE: LA HONTE ONTARIENNE". "L'Ontario salit tellement le visage français du "plus meilleur pays au monde" qu'il faudrait s'interroger sur son appartenance à la Francophonie. Après tout, quand une capitale (qu'on veut garder) unilingue anglaise organise des "Games of la Francophonie", il y a de quoi se poser des questions! Il n'est pas bien porté de parler des Franco-Ontariens dans les médias du Québec. Ces "Francos" n'ont pas subi de "grand dérangement" comme les Acadiens. Ils ne sont pas encore en voie de "disparaître" comme les Fransaskois. Trop nombreux pour susciter l'apitoiement, trop discrets pour susciter une cause, on finit par oublier qu'ils sont l'alibi d'un "Canada accusé de génocide."

"Un demi-million de francophones pour les statisticiens"....pour une majorité qui investit sa générosité "là où le nombre le justifie", l'Ontario français est tout ce qu'il reste d'argument à un morceau de pays qui ne veut pas s'appeler "le Canada anglais". Pourtant... Un demi-million de gens qui parlent français, c'est autant ou plus que le Luxembourg, Djibouti, la République islamiste des Comores et, bien sûr, la Principauté de Monaco. Plus que 11 des 49 Etats membres de la francophonie. C'est même plus que 18 de ces Etats, si on tient compte que dans l'ancienne Indochine, aux îles Maurice ou en Roumanie, le français n'est que la deuxième ou la troisième langue. Un demi-million, ce

n'est pas rien tout de même.....Dans l'est de la province, où les francophones représentent 16% de la population, l'Université d'Ottawa et la Cité collégiale se sont contentés de 7 millions \$ sur 125, soit 5%. Sudbury--30% de francophones-, sont incapables de garantir des services municipaux et de santé en français. Le gouvernement Harris refuse d'inscrire dans la Charte de la nouvelle méga-ville l'obligation d'être officiellement bilingue, et il veut imposer la fermeture du seul hôpital d'enseignement francophone de la province. Et preuve d'hypocrisie, les redresseurs de tort des médias torontois s'émeuvent du sort que les serbo-Québécois feraient subir à leur propre minorité anglaise (la plus généreusement traitée au Canada). ...La société civile de l'Ontario est ainsi incapable d'un court instant de tolérance pour un demi-million de ses citoyens. .

Gilles Rhéaume , dans un récent mémoire à IONU et à IUNESCO, allègue que " les francophones hors-Québec sont victimes d'un racisme systémique, que leur assimilation à la culture anglaise est irréversible, que le Québec n'a aucune reconnaissance officielle dans la Constitution canadienne, adoptée contre sa volonté en 1981, que cette Constitution n'a pas encore été traduite en français dans sa totalité et que, des dix provinces canadiennes, seul le Québec est soumis au bilinguisme systémique"

Dans la prochaine fusion des 11 municipalités d'Ottawa-Carleton en une seule ville, les anglophones de l'Ontario s'opposent farouchement au statu bilingue de la prochaine grande capitale nationale du Canada. Un certain M. Pongray a osé déclarer: "Est-ce que ces gens (francophones) veulent s'opposer au bon sens, à un gouvernement efficace et pratique ? " Veulent-ils donner des avantages discriminatoires à une minuscule minorité ? Veulent-ils

créer des tensions, détruire l'harmonie, soulever la haine et empoisonner le milieu de travail ? La haine provoque la violence. Seule l'assimilation permet l'harmonie, a-t-il dit. "Les présentations contre le bilinguisme dans la capitale nationale agrandie du Canada, pays officiellement bilingue, étaient chaudement applaudies par un groupe d'une cinquantaine d'anglophones." Voilà un exemple d'une UNITE NATIONALE fictive et illusoire dans ce grand pays désuni et de plus en plus "Canadian", où l'on fait souvent sentir aux francophones qu'ils prennent trop de place. "One language, one flag, one nation, coast to coast", voilà le désir ardent et le rêve d'une majorité de "Canadians". Pour toutes les raisons évoquée dans ce modeste mémoire, il me paraît impératif de ne pas affaiblir davantage la Loi 101, mais au contraire, de la renforcer. Nous n'avons plus le droit d'être pleutres et "frileux". Nous le devons à nos enfants et aux générations futures, et à la mémoire de Camille Laurin et de René Lévesque.

Bien vôtre,

Jean Guy Laurin, médecin retraité

UNE LUTTE A FINIR

Ne nous leurrions pas: derrière les débats constitutionnel et linguistique et les assauts répétés des extrémistes anglophones devant les cours de justice contre la Loi 101 et la Charte de la Langue française, ce qui se joue en réalité, c'est un combat féroce entre deux groupes: la francophonie pan-canadienne et le fulminant Goliath anglophone de toutes origines (britannique, juive, et autres groupes allophones assimilés) véritable rouleau compresseur, assimilateur et génocide. Cette politique est en vigueur depuis 240 ans. John F. Conway le rappelle dans son livre "Depts to Pay", en 1995: "La Proclamation Royale de 1763 esquissait ce qui semblait être un plan radical d'assimilation forcée" (p.13). Et cette politique s'est poursuivie sans répit, depuis , même après le Pacte Confédératif de 1867. Et le résultat est bien palpable dans les statistiques officielles en 1999: l'anglicisation des francophones hors-Québec est de plus de 40.%. En Ontario, elle de plus de 40.3%; elle est de 44% à l'Île-du-Prince-Edouard; de 48% en Nouvelle-Ecosse ; de plus de 50% à Terre-Neuve; de 50% au Manitoba; de plus de 74% en Saskatchewan; de 71% en Alberta et de 70% en Colombie-Britannique. (cf. L'Action Nationale, Charles Castonguay, professeur de mathématiques et de statistique, Université d'Ottawa, février, 2000, p.17-35).

Quant à l'assimilation vers l'anglais au Québec, en dépit d'une majorité francophone à 82%, le taux d'assimilation vers l'anglais progresse constamment, surtout dans la région du Grand Montréal. M. Castonguay note : "L'assimilation des francophones" progresse surtout dans les 12 municipalités de l'ouest de l'île ("West Island") où 225,000 citoyens déclarent l'anglais comme langue maternelle ou comme langue d'usage, soit un gain net de

25,000 personnes pour l'anglais depuis le dernier recensement. Et ceci, sans compter les 250,000 allophones du reste du Grand Montréal (juifs, grecs, italiens etc.) qui ont choisi l'anglais comme langue d'usage, soit dans leur travail, soit dans leurs divertissements (TV, cinéma) ou leur choix de journaux. Et les démographes prévoient que d'ici quinze à vingt ans, les francophones seront minoritaires à Montréal.

Cette perspective et ces statistiques n'ont rien de réjouissant. C'est ce qui a fait dire à notre écrivain Yves Beauchemin : " Parler français, pour combien de temps ? (Le Devoir, 9 mars 1999), et à Yves Michaud : "La patrie est en danger..... j'en ai assez de cette tolérance à sens unique que les prédicateurs de l'unité canadienne nous serinent depuis plus d'un siècleQuand un peuple n'est envahi que dans son territoire, écrivait un auteur du siècle dernier, il n'est que vaincu. S'il est envahi dans sa langue, il est fini." (Le Devoir, novembre, 1999).

Mais, les activistes et les extrémistes anglophones n'auront de cesse que lorsque le dernier des francophones au Canada aura cessé de parler français. Et leur tactique est évidente. Sous le fallacieux prétexte de "droits égaux" pour les anglophones et les francophones du Québec, alors que cette égalité des droits linguistiques est constamment bafouée et niée aux francophones des autres provinces, on cherche à réduire le "fait français " dans ce pays. En s'acharnant à affaiblir constamment la Loi 101 et sa Charte de la Langue Française, le puissant lobby anglophone n'a qu'un but: revenir au libre choix d'avant 1977 pour l'affichage et l'accès aux écoles, soumettant ainsi les francophones à la forte attraction de l'anglais en Amérique du Nord , assimiler non seulement la majorité des

immigrants du Québec, mais ouvrir toutes grandes les portes des écoles anglaises , dès le cour primaire, à tous les francophones du Québec. C'est la nouvelle croisade que vient de lancer l'avocat Brent Tyler, identifié au lobby des activistes anglophones, auprès d'une dizaine de familles francophones, qui désirent envoyer leurs enfants à des écoles élémentaires anglophones. Et dans ce but, cet avocat, au sujet de qui un journal s'est déjà demandé si on ne devait pas le qualifier d' extrémiste, n'a exigé de chacune de ces familles qu'une somme symbolique de dix dollars. Mais, ce n'était là qu'une ruse machiavélique pour leurrer ces familles , attirer leur sympathie , et accélérer ainsi l'assimilation d'un plus grand nombre de francophones à l'anglais. Mais la fourberie de M. Tyler et des autres extrémistes anglophones qui l'ont appuyé a été éventée, et les journaux l'ont portée à la connaissance du public: "Beaucoup d'argent "canadian" contre la loi 101. Une bataille judiciaire financée à l'insu des plaignants", pouvait-on lire à la Une des quotidiens. Certains plaignants ne cachent pas leur colère de s'être ainsi fait flouer et manipuler par un petit "plaideur" rusé, qui tout en recevant d'une main les dix dollars des douze familles francophones naïves, encaissait de l'autre main plusieurs milliers de dollars de certains groupes et individus reconnus pour leur fanatisme et leur francophobie malade " Coast to Coast" : la National Citizens` Coalition, basée à Calgary, le Comité d'Action Politique de l'activiste Howard Galganov, basé à St-Lazard, Qué., le répugnant hebdomadaire du "West-Island", Qué., The Suburban, qui tient souvent des propos ignominieux , grossiers, accompagnés de caricatures abjectes à l'endroit des nationalistes du Québec, la violente paranoïaque, viscéralement francophobe, Diane Francis du Financial Post de Toronto, qui y est allée d'un chèque personnel de mille dollars pour la "noble cause " de la Croisade, enfin, la "Sainte Alliance" Québec, qui, puisant dans le million annuel d'Ottawa, provenant

des taxes et des impôts des contribuables canadiens, a versé un modeste chèque de plus de dix mille dollars pour aider les riches "persécutés" anglophones de Westmount, de Town of Mont-Royal, de Hampsted , de Côte ST-Luke, de Beaconsfield, qui ne peuvent tous posséder deux Cadillacs ou Mercedes et de riches châteaux et de luxueux manoirs ou "summer houses" près des beaux lacs des "Townships. Sans compter un abondant réseau d'écoles, de collèges et universités, qui font l'envie des franco-ontariens, eux qui doivent lutter sans cesse pour obtenir l'égalité des droits avec les anglo-ontariens, mais qu'on leur refuse depuis plus d'un siècle, alors que par l'odieux règlement 17 , on supprima toutes les écoles françaises dans cette province à la fin du 19^e siècle et ce, jusqu' en 1912 . Le Manitoba en fit autant.

Tous ces faits, ajoutés à la lutte à finir des activistes anglophones du Québec contre la Loi 101, illustrent clairement l'assaut féroce et déterminée du puissant lobby anglophone de l'ensemble du Canada de faire disparaître la Charte de la langue française, seul rempart à l'assimilation, déjà galopante, des franco-québécois et des néo-québécois. " Loi 101 est nécessaire, et je crois que la majorité des Canadiens, qui s'intéressent à ces choses-là, doivent le comprendre. C'est évident qu'il faut avoir des lois pour protéger le français. La protection de la langue française est quelque chose de très important, même pour le Canada. Je suis d'accord avec les principes de la loi 101 et je n'ai aucune réserve sur son contenu actuel. Avec la prédominance de l'anglais en Amérique du Nord, c'est évident qu'il faut avoir des lois pour protéger le français au Canada" (Alexa Mc Donough, chef du Nouveau Parti Démocratique du Canada , Le Devoir, 24 octobre 1999). C'est un témoignage de plus, qu'acceptent tous les gens de bonne foi, qu'au Québec, c'est le

français qui est en danger, pas l'anglais. Et c'est ce que vient de confirmer, sans hésitation, l'Unesco, devant la plainte mal fondée du Parti Égalité de Keith Henderson. L'ambassadeur du Canada a même déclaré que le gouvernement canadien est d'accord avec la décision de l'Unesco, qui a jugé irrecevable la plainte de M. Henderson, ce qui confirme l'opinion de l' UNESCO , à savoir que la communauté anglophone du Québec bénéficie de droits généreux "à des institutions d'enseignement dans sa langue qui sont financés par les fonds publics ". On peut ajouter: "de l'école élémentaire à l'Université". Et rappelons à M. Henderson, qui est de mauvaise foi, que tous les néo-québécois et même les francophones ont la liberté de choisir l'enseignement en anglais après le cour secondaire et qu'ils s'y dirigent massivement, et que malgré la loi 101, quelques milliers de francophones ont réussi à s'inscrire au cour élémentaire anglais. Au Cégep, c'est le libre choix absolu pour tous à la langue d'enseignement.

Que les activistes anglophones du Canada acceptent , sans déchirer leurs chemises en public, le verdict éclairé et réaliste de l' UNESCO, verdict partagé par l'Ambassadeur canadien à cet Organisme prestigieux de l'ONU. Ce jugement confirme à la face du monde, que le Québec traite beaucoup mieux sa minorité anglophone que les autres provinces canadiennes (anglophones) ne le font à l'endroit de leurs minorités francophones. C'est le cas, en particulier, des franco-ontariens, qui sont traités mesquinement, comme des citoyens de seconde classe. Que messieurs Henderson, Tyler, Johnson, Galganov et autres extrémistes francophobes de tout acabit mettent fin à leur acharnement contre la Charte de la Langue Française, car le jugement récent de l'UNESCO, dont le rôle est d'assurer "le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales", a fait

jurisprudence, et désormais, toutes vos poursuites contre les règlements de la Charte seront vouées à l'échec. A l'avenir, ayez donc la générosité et le "fair play" de vous intéresser un peu aux droits linguistiques et scolaires constamment bafoués des francophones hors-Québec.

FRONT COMMUN POUR LA DEFENSE DES DROITS

DES FRANCOPHONES DU CANADA

Copies aux journaux et à l' UNESCO, aux journaux Le Figaro, Le Monde, France Soir, Libération.

Montréal, 5 juillet, 2000